



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 30 mars 2023

Objet de la délibération

**MISE A JOUR AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT :
PLAN DE RELANCE TRAVAUX DE LA SACRISTIE**

Le trente mars deux mille vingt-trois à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-trois mars deux mille vingt-trois, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Fabrice LEBRETON , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Alain HASCOËT , HILAL SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY À Yves GUYOT , Joël TRÉCANT À Yves DOUAY , Marie-Françoise CÉREZ À André HARTEREAU , Martine JOURDAIN À Valérie MAHÉ , Anne-Laure LE DOUSSAL À Lisenn LE CLOIREC , Guillaume KERRIC À Gwendal HENRY .

Absent(s) :

Aurélia HENRIO .

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Claudine CORPART désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2023.03.025

**MISE A JOUR AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT : PLAN DE
RELANCE TRAVAUX DE LA SACRISTIE**

Rapporteur : Frédéric TOUSSAINT

En date du 28 octobre 2021, a été décidé la création de l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) « Plan de relance pour la sacristie ».

Pour rappel, le coût est estimé à 79 000 € de maîtrise d'œuvre et missions ; à 756 000 € de travaux et à 66 000 € de révisions de prix et imprévus soit un total de 901 000 €.

Les recettes sont estimées à 753 500 € ; composées des subventions estimées à 605 700 € et du FCTVA pour 147 800 €.

La collectivité aurait alors un reste à charge de 147 500 € soit 16.37 %.

La restauration de la sacristie de la basilique Notre-Dame-de-Paradis programmée dans le cadre du plan de relance a pris du retard dans la consultation des entreprises (difficulté de pourvoir certains lots).

Le chantier a démarré depuis le mois de janvier 2023 et devrait être réalisé dans le courant de l'année.

Il est donc proposé de modifier les crédits de paiement pour adopter le nouveau calendrier sans changer le montant global.

	Création de l'AP	Modification de l'AP	Modification de l'AP	Modification de l'AP	Total
	28/10/2021	24/02/2022	30/06/2022	30/03/2023	
AP	901 000				901 000
CP					
2021	50 000				50 000
2022	600 000	-300 000	-100000	-36900	163 100
2023	251 000	300 000	100000	36900	687 900

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu les délibérations en date du 28 octobre 2021, du 24 février 2022 et du 30 juin 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date 6 mars 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date 13 mars 2023,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **APPROUVE** la modification de la répartition des crédits de paiement telle que présentée ci-dessus.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération,

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr